

Report. 22,659 84

§ 2. — CHEMINS DE FER.

Traction et matériel.

Art. 107. Combustible, etc. :

Exercice 1872. . . fr. 3,092 22

Art. 108. Entretien, etc. :

Exercice 1872. . . . 1,763 67

Transports.

Art. 109. Frais d'exploitation :

Exercice 1872. . . fr. 450 96

Art. 110. Camionnage :

Exercice 1878. . . . 6,647 17

Art. 111. Pertes et avaries :

Exercice 1874. . . . 143 14

11,797 16

§ 3. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

*Postes.*Art. 112. Traitements et indemnités
des facteurs, etc. :

Exercice 1877. . . fr. 227 95

Exercice 1878. . . . 445 80

Art. 113. Matériel, etc. :

Exercice 1875. . . . 25 13

Exercice 1878. . . . 354 »

1,032 88

Art. 114. Dépenses imprévues :

Exercice 1876. . . . 35 »

Exercice 1877. . . . 160 50

Exercice 1878. . . . 754 56

950 06

Total. . . fr. 36,439 94

Art. 2. Des crédits supplémentaires, à concurrence de 672,254 fr. 19 c., sont alloués au département des travaux publics, pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1879. Ils sont répartis comme il suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont rattachés.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 5. Matériel fr. 35,000 »

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES, ETC.

Art. 9. Bâtiments civils.

— Entretien . . . fr. 93,000 »

Art. 40. Frais d'études

et d'adjudications, frais

d'annonces, etc. . . . 35,500 »

Art. 42. Personnel. —

Traitements des ingé-

nieurs et conducteurs des

ponts et chaussées. . . 9,500 »

139,800 »

CHAPITRE III. — MINES.

Art. 53. Impressions, achats de
livres, etc. fr. 1,000 »

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER.

Traction et matériel.

Art. 59. Salaires . fr. 131,500 »

Transports.

Art. 67. Camionnage. fr. 80,000 »

Art. 69. Redevances
aux compagnies . . . 5,565 87*Services en général.*

Art. 72. Matériel . . 175,000 »

592,063 87

CHAPITRE V. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

*Postes.*Art. 79. Traitements
et indemnités des fac-

teurs, etc fr. 30,573 »

Art. 82. Matériel . . 54,617 52

85,190 32

CHAPITRE VI. — MARINE.

Art. 91. Subsidés . fr. 200 »

Art. 92. Matériel. . . 19,000 »

19,200 »

Total. . fr. 672,254 19

Art. 5. Il est ouvert au département des travaux publics un crédit de 2,973 francs, qui formera l'article 115 du chapitre XII du budget de 1879, pour solder des créances prescrites, par application de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

Art. 4: Ces divers crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1879.

Promulguons, etc.

(Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. SAINCTELETTE.)

158. — 14 MAI 1880. — LOI ayant pour objet d'accorder une pension à la veuve de M. Piedbœuf, ancien représentant (1). (Monit. du 19 mai 1880.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Session de 1879-1880.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Proposition de loi

Art. 1^{er}. Il est accordé, à charge du trésor public, une pension annuelle de trois mille francs (fr. 3,000), insaisissable et incessible, à la veuve Théodore Pied-œuf, née Rasquinet.

Art. 2. Si elle se remarie, elle perdra ses droits à la pension, qui sera réversible, comme en cas de décès, sur la tête de ses enfants mineurs, sans que les droits résultant de cette réversion puissent, en aucun cas, attribuer à chaque enfant au delà de 1,000 francs annuellement, pendant leur minorité.

Art. 3. Cette pension prendra cours à dater du 1^{er} juin 1880.

Art. 4. Le crédit ouvert à l'article 22 du budget de la dette publique, pour l'exercice 1880, est augmenté de dix sept cent cinquante francs (fr. 1,750). Cette augmentation de crédit sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice de la présente année.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

159. — 15 MAI 1880. — Arrêté royal.
— Clôture de la session législative de 1879-1880. (Monit. du 16 mai 1880.)

Léopold II, etc. Vu l'article 70 de la Constitution;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur et de l'avis de notre conseil des ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La session législative de 1879-1880 est close.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. G. ROLLIN-JAQUEMYNS) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

et développements présentés par M. Washer. Séance du 13 avril 1880, p. 821-822.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 30 avril 1880, p. 214.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 mai 1880, p. 1018.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 10 mai 1880, p. 12.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 11 mai 1880, p. 148.

1880.

160. — 15 MAI 1880. — LOI allouant au ministère de l'intérieur des crédits supplémentaires pour l'exercice 1879 (1).
(Monit. du 16 mai 1880.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1879, fixé par la loi du 8 avril 1879 (*Moniteur*, n° 103), est augmenté de la somme de vingt-quatre mille neuf cent septante-neuf francs septante centimes (fr. 24,979-70), pour payer les dépenses suivantes :

1^o *Milice.* — Septante-neuf francs soixante centimes (79 fr. 60 c.), pour payer des dépenses arriérées relatives au service de la milice et se rapportant aux exercices 1876 et 1877 . . . fr.

79 60

Cette somme formera l'article 86 du budget de 1879.

2^o *Combattants de 1830.* — Deux mille cent trente francs vingt-quatre centimes (2,130 fr. 24 c.), pour rembourser au département des travaux publics les frais de transport des combattants de 1830 qui se sont rendus à Bruxelles pendant les fêtes nationales de 1879 fr.

2,130 24

Cette somme formera l'article 26 bis du budget de 1879.

3^o *Revision des listes électorales.* — Frais d'instances électorales à supporter par l'Etat en vertu des articles 56 et 68 des lois électorales coordonnées. (Crédit non limitatif.) fr.

1,000

Cette somme sera ajoutée à l'article 14 du budget de 1879.

4^o *Musée royal d'armures et d'antiquités.* — Quatorze mille huit cent vingt-sept francs quatre-vingt-quatre

(1) *Séance de 1879-1880.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 6 février 1880, p. 159-160. — Rapport. Séance du 19 février, p. 163.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 mai 1880, p. 993.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 10 mai 1880, p. 12.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 11 mai 1880, p. 147.